

Présents : Madame Pascale POBLET, maire.

Mesdames Lynda CHOROT, Marion CORVEZ, Cécile SUPTITZ, Marie GUILLAUD,  
Messieurs Laurent GERBAUX, Michel MURDINET, Philippe DESPESSE, Philippe PASCAL, Robert  
CECCON, Jean-Michel ANSELMIER, Michel NOEL

Absents excusés : M. Stéphane COING-BELLEY a donné pouvoir à Marion CORVEZ

Absent : M. FABRE Corinne

Secrétaire de séance : M. NOEL Michel

Mme P. POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30. Le Conseil approuve avec 13 voix Pour et 1 Abstention le compte-rendu du 02 juin 2010.

### **Point n° 1. TARIFICATION EAU/ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> septembre 2010**

• Rappel des tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

#### **Pour l'eau**

- Prime fixe : 54.60 €
- le Mètre<sup>3</sup> consommé : 0.76 €
- Parc à bestiaux : 1.18 €
- Branchement réseau : 230 €

#### **Pour l'Assainissement**

- \* Prime fixe : 25 €
- \* le Mètre<sup>3</sup> consommé : 0.70 €

• **Proposition et décision des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2010**

#### **Pour l'eau**

- Prime fixe : 54,60 €
- le Mètre<sup>3</sup> consommé : 0,77 € avec 8 Pour, 4 Abstention et 2 contre
- Parc à bestiaux : 1,18 € 13 voix Pour et 1 abstention

#### **Pour l'Assainissement**

- \* Prime fixe : 25 €
- \* le Mètre<sup>3</sup> consommé : 0,72 € avec 8 Pour, 4 Abstention et 2 contre

**Branchement réseau Eau** : de 230 € à 240 € avec 14 voix Pour.

Avec 13 voix Pour et 1 Abstention : **Branchement réseau Assainissement collectif**, pour maisons existantes de 457,35 € à 460€ et pour maisons nouvelles de 2744,08 € à 2850 €

### **Point n° 2. TRAVAUX ELECTRIFICATION RURALE LES ETROITS**

Le Conseil, après avoir pris connaissance du devis de SE 38 concernant la mutation du poste du Curty, pour un montant de 689 € à charge de la commune ; le coût total du projet s'élève à 3 700 €. Avis favorable avec 14 voix Pour.

### **Point n° 3. CENTRE DE GESTION – ACTION SOCIALE MUTUALISEE**

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la proposition du Centre de Gestion de l'Isère concernant les modalités de mise en œuvre de l'action sociale, DECIDE avec 14 voix Pour de faire appel au Centre de Gestion.

### **Point n° 4. TAXE PROFESSIONNELLE**

Suite au courrier des services de la Préfecture concernant le vote du taux relais de cotisation foncière des entreprises et la Taxe Professionnelle, DECIDE avec 14 voix Pour de fixer ces taux comme suit :

Taux relais de cotisation : 11,63 %

Taxe Professionnelle : 11,63 %

## **Point n° 5. ACQUISITION PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Suite à l'ouverture des plis du 22 juin qui donne les résultats suivants :

Entreprise contactée	Hors taxes	TTC
WIDLING – SEYSSINET	3 386.86 €	
PROXIMARK – ECHIROLLES	3 912,90 €	
FAR – ECHIROLLES	2 859.00 €	
VRD SERVICES – VINIMES	4 070.93 €	
DELTA TP – LA RAVOIRE		

DECIDE d'attribuer ce projet à la société FAR d'Echirolles avec 12 voix Pour et 2 Abstention.  
Montant du projet : 2 859,00 € HT

## **Point n° 6. TRAVAUX MUR ENROCHEMENT**

Suite à l'ouverture des plis du 22 juin qui donne les résultats suivants :

Entreprise contactée	Hors taxes	TTC
SALVI TP – CHIRENS	20 340.00	24 326,64
PASLOC – MEAUDRE	Non répondu	
PERINO BORDONE – VOREPPE	35 052,00	41 922,19
GARCIA-VAISSE ALAIN – MONTFERRAT	Non répondu	
VIF TP – VIF	Non répondu	
MANDIER – VINAY	15 300,00	18 298,80

DECIDE d'attribuer ce projet à la société MANDIER de Vinay avec 14 voix Pour. Veiller à la couleur des pierres utilisées.

## **Point n° 7. QUESTIONS DIVERSES**

- Prix de vente de la coupe de bois

FIXE le prix de retrait de la coupe avec 13 voix Pour et 1 Abstention

- Veurey lance son PLU

Information – à suivre

- Produits phytosanitaires

Le Conseil Général de l'Isère a adopté par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment. Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

DECIDE avec 14 voix pour l'abandon des produits phytosanitaires

- Information

La route du Vif sera coupée à la circulation le jeudi 1<sup>er</sup> juillet pour la réalisation des travaux ;

Prochain conseil mardi 7 septembre 2010

La séance est levée à